

Lightspeed POS Inc.

Premier placement public d'actions à droit de vote subalterne

7 mars 2019

Un prospectus de base - RFPV définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus de base - RFPV définitif ou du prospectus avec supplément – RFPV et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète, véridique et claire tous les faits importants relatifs aux titres faisant l'objet du placement. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus de base - RFPV définitif, le prospectus avec supplément - RFPV ainsi que toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres décrits dans le prospectus de base - RFPV définitif ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les actions offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières étatique, et ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis qu'à des acheteurs institutionnels admissibles (qualified institutional buyers), au sens de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933. Les destinataires de l'offre aux États-Unis sont avisés par la présente que l'offre et la vente d'actions offertes sont faites en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévue par la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933.

Sauf indication contraire, les définitions du prospectus de base - RFPV définitif s'appliquent au présent document.

Modalités

Émetteur :	Lightspeed POS Inc. (« Lightspeed » ou la « Société »)
Placement :	Premier placement public de 15 000 000 d'actions à droit de vote subalterne nouvellement émises (les « actions à droit de vote subalterne »)
Prix d'offre :	16,00 \$ CA par action à droit de vote subalterne
Montant de l'émission :	240 000 000 \$ CA (276 000 000 \$ CA si l'option de surallocation est exercée intégralement)
Option de surallocation :	La Société a attribué aux preneurs fermes une option qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la date de clôture et qui leur permet d'acheter au prix d'offre jusqu'à 15 % de plus du nombre total d'actions à droit de vote subalterne émises dans le cadre du placement, uniquement pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché.
Emploi du produit :	La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement au renforcement de sa situation financière et à la poursuite de sa stratégie de croissance, qui vise entre autres à accroître sa clientèle; accélérer le déploiement de Lightspeed Payments; contribuer à la croissance de sa clientèle actuelle; élargir sa gamme de solutions et réaliser des acquisitions de manière sélective.
Actions en circulation :	À l'issue du placement, en supposant l'absence d'exercice de l'option de surallocation, 65 434 451 actions à droit de vote subalterne seront émises et en circulation avant dilution (71 196 084 après dilution) et, si l'option de surallocation est exercée intégralement, 67 684 451 actions à droit de vote subalterne seront émises et en circulation, avant dilution (73 446 084 après dilution). À l'issue du placement, 16 052 445 actions à droit de vote multiple seront émises et en circulation avant et après dilution.
Droits de vote :	Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à une voix et chaque action à droit de vote multiple donne droit à quatre voix. À l'issue du placement, les actions à droit de vote subalterne représenteront collectivement environ 80,3 % des actions émises et en circulation et environ 50,5 % des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation (environ 80,8 % et 51,3 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement) et les actions à droit de vote multiple représenteront collectivement environ 19,7 % des actions émises et en circulation et environ 49,5 % des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en

Lightspeed POS Inc.
Premier placement public d'actions à droit de vote subalterne
7 mars 2019

circulation (environ 19,2 % et 48,7 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement).

Droits de conversion :

Les actions à droit de vote subalterne ne peuvent pas être converties en une autre catégorie d'actions. Les actions à droit de vote multiple sont convertibles en actions à droit de vote subalterne, à raison de une pour une, au gré de leurs porteurs. De plus, les statuts de la Société prévoient que les actions à droit de vote multiple seront automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne dans certaines circonstances.

Principaux actionnaires :

Immédiatement après le placement, (i) Dax Dasilva sera propriétaire véritable de 16 052 445 actions à droit de vote multiple, représentant environ 19,7 % des actions émises et en circulation et environ 49,5 % du total des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société (environ 19,2 % et 48,7 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement), et (ii) la Caisse de dépôt et placement du Québec sera propriétaire de 29 487 025 actions à droit de vote subalterne, représentant environ 36,2 % des actions émises et en circulation et environ 22,7 % du total des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société (environ 35,2 % et 22,4 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement).

Convention de blocage :

À l'occasion du placement, la Société, les principaux actionnaires, certains autres actionnaires et les administrateurs et hauts dirigeants de la Société ont convenu de ne pas faire ce qui suit, directement ou indirectement, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable des coteneurs de livres, pour le compte des preneurs fermes, consentement qui ne saurait être refusé sans motif valable : émettre, offrir ou vendre les titres de capitaux propres de la Société ou d'autres titres donnant droit, par conversion, échange ou exercice, aux titres de capitaux propres de la Société, attribuer une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat de ces titres ou s'engager à émettre ou à vendre ou par ailleurs prêter, transférer, céder ou aliéner ces titres, conclure une autre forme de swap ou d'entente qui entraînerait la cession à autrui, en totalité ou en partie, des attributs économiques de leur propriété ou encore annoncer publiquement l'intention ou convenir de faire ce qui précède entre la date de clôture et (i) le 180^e jour qui suit, dans le cas de la Société, des administrateurs et hauts dirigeants de la Société et de certains autres actionnaires, ou (ii) le 18^e mois qui suit, dans le cas des principaux actionnaires, d'iNovia Capital et d'Investissement Québec (sous réserve des mécanismes de libération décrits dans le paragraphe suivant), dans les deux cas sous réserve de certaines exceptions limitées (les « conventions de blocage »).

Aux termes de leurs conventions de blocage, les principaux actionnaires, iNovia Capital et Investissement Québec pourront vendre, attribuer, grever, donner en gage ou par ailleurs céder, aliéner ou monétiser, de toute manière envisagée ci-dessus, (i) un maximum de un tiers de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société dans les 180 jours suivant la date de clôture, (ii) un maximum des deux tiers de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société dans les 12 mois suivant la date de clôture, et (iii) toute partie ou la totalité de leurs actions ou autres titres de capitaux propres de la Société dans les 18 mois suivant la date de clôture.

Les porteurs d'environ 97,5 % des actions émises et en circulation de la Société, avant dilution, immédiatement avant la fin du placement, seront assujettis à ces conventions de blocage.

Lightspeed POS Inc.
Premier placement public d'actions à droit de vote subalterne
7 mars 2019

Type de placement :	Placement public commercialisé au moyen d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis conformément à la <i>Rule 144A</i> et placement à l'échelle internationale lorsque cela est permis.
Inscription :	La Bourse de Toronto (« TSX ») a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions à droit de vote subalterne sous le symbole « LSPD ». Les actions à droit de vote subalterne devraient commencer à se négocier à la TSX le 8 mars 2019, sous les réserves d'usage concernant leur émission.
Admissibilité :	Admissible aux REER, FERR, REEI, RPDB, REEE et CELI
Coteneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, Financière Banque Nationale inc. et J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.
Commission :	5,75 %
Clôture :	15 mars 2019